



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le Jeudi 3 octobre,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : Jeudi 26 septembre 2019

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Sylvie LAURENT, Honoré LAMBERT, Elisabeth
PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Carole HALGAND⁽¹⁾, Adjoints.
Patrick MAGRO, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène
FERRANDI, Christine ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Hocine BEN-SAÏD, Anne
OLIVERO, Carole ALBOREO, Emilien GOGUEL-MAZET, Patrick FORNERONE, Angélique
ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Mike ARINCI, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par Christine ARNAUDO, Denis CANI par
Patrick DUBESSE, Elisabeth ROUDIL par Honoré LAMBERT, Sophia FELLAHI-TALBI par Sophie
CELTON, Audrey CERMOLACCE par André MOLINO, Jérémy MARTINEZ par Louisa
HAMMOUCHE, Martine CARMONA-FORNERONE PAR Patrick FORNERONE, Jean-Claude
CABRAS par Corinne PORSIN-RAIDIN

Etait absent : Hervé VAQUIER-TOLINOS

Secrétaire de séance : Emilien GOGUEL-MAZET

(1) arrivée avant le vote de la 3^{ème} question

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20191003-14-10-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2019

Affichage : 10/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°14.10.2019

OBJET : PETITE ENFANCE – Adoption du Plan Particulier de Mise en sécurité du multi-accueil collectif La Farandole et du multi-accueil collectif et familial La Ronde des Pitchouns.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La circulaire ministérielle n°DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher plus spécifiquement la sécurité des établissements d'accueil de jeunes enfants vise à sensibiliser les établissements à la nécessité de s'y préparer.

Ces situations peuvent être d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou liées à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

En conséquence, il est nécessaire de s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'établissement se trouverait momentanément isolé. Tel est l'objectif du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), adapté à la situation précise de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des enfants et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

C'est en ce sens que les documents qui vous sont présentés aujourd'hui ont été élaborés en concertation avec les équipes des deux structures *La Farandole* et *La Ronde des Pitchouns*.

Les Services de Police Nationale et les personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours nous ont apporté leur expertise et ont également participé à l'élaboration du PPMS. Les services du Patrimoine Communal et de l'Aménagement de l'Espace sont intervenus pour une mise en conformité des bâtiments conformément aux préconisations formulées par les services de police et de sécurité incendie.

Les services de l'Etat et du Département nous ont apporté leur soutien par le biais de co-financements, notamment pour la mise en place de visiophones adaptés et pour l'occultation des cours extérieures.

Le service Ressources Humaines a également veillé à ce que l'ensemble du personnel soit formé aux premiers secours.

Je vous propose donc, après lecture de ces deux documents opérationnels, de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE l'adoption du Plan Particulier de Mise en Sécurité pour le multi-accueil collectif La Farandole et le multi-accueil collectif et familial La Ronde des Pitchouns.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.



Le Maire,

André MOLINO